



Autorisation pour exhumation

Par **angeded**, le **03/01/2013** à **14:21**

Bonjour,
Ma grand mère maternelle dispose d'un caveau familial de 4 places dans lequel sont inhumés mon grand père, mon oncle, ma tante maternelle et mon père qui lui n'a pas de lien biologique avec les titulaires du caveau. Par manque de place dans le caveau ma mère, ma soeur et moi souhaitons exhumer mon père afin de l'incinerer. Devons-nous avoir l'accord de tous les cotitulaires du caveau pour pouvoir le faire?
Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **03/01/2013** à **14:49**

Bonjour,
Il vous faudra à la fois l'accord des concessionnaires (ceci pour l'ouverture de la sépulture) et l'accord de tous les ayants droit du défunt (ceci pour l'exhumation et crémation) voir même l'accord des ayants droit des autres défunts de la sépulture s'il faut les déplacer.

Par **angeded**, le **05/01/2013** à **12:20**

Merci pour votre réponse